

«Étude» de l'Institut Biosphère du 21 mai 2019

Cette «étude» s'intéresse au scénario d'un accident nucléaire majeur survenant dans l'une des centrales nucléaires suisses de Beznau, Mühleberg, Gösgen et Leibstadt ou dans la centrale nucléaire française du Bugey. Ses auteurs simulent par le calcul des accidents concernant 365 situations météorologiques effectivement observées en 2017. Cette «étude» a principalement pour contenu la dispersion du nuage radioactif et évalue le nombre de personnes qui seraient concernées par ledit nuage. Elle s'intéresse en outre à celles qui devraient être évacuées et relogées. Elle a de plus pour objet les conséquences du rayonnement radioactif sur la santé de la population impactée et sur l'état des sols des régions touchées.

Cette «étude» a été commandée à l'Institut Biosphère (Genève) par le réseau «Sortir du nucléaire» et présentée en commun avec la Fondation Suisse de l'Énergie (SES) lors d'une conférence de presse le 21 mai 2019.

Cette «étude» a été analysée par swissnuclear. Il convient de l'évaluer comme suit:

- Cette «étude» est un **travail de commande motivé par des considérations partisans** devant remettre la sortie du nucléaire à l'ordre du jour politique.
- Le but de ce travail de commande n'est pas de s'efforcer **de réaliser une analyse objective**, mais de servir l'objectif du réseau «Sortir du nucléaire» et de la SES: l'arrêt rapide des centrales nucléaires.
- **Sous couvert de «vérité scientifique»**, cette «étude» attise de manière ciblée les craintes de la population face au rayonnement radioactif et aux accidents nucléaires.
- Cette «étude» donne une représentation complètement déformée des risques inhérents à l'exploitation des centrales nucléaires et à la possible libération de radioactivité.
- **Cette «étude» ne prend aucunement en compte le très haut standard de sécurité des centrales nucléaires suisses.** Celles-ci ont été conçues, construites et régulièrement rééquipées de manière à être capables de maîtriser des accidents majeurs sérieux. Chez nous, une centrale nucléaire ne peut pas continuer à être exploitée si les critères correspondants ne sont pas respectés. Les strictes valeurs limites légales pour les rejets radioactifs sont respectées et régulièrement contrôlées. La protection des personnes et de l'environnement est donc garantie. Grâce aux systèmes de sécurité redondants et indépendants les uns des autres, il est extrêmement improbable qu'un accident majeur sérieux se produise. C'est aussi ce que dit le rapport sur les risques de l'Office fédéral de la protection de la population. Même si ce cas extrêmement improbable devait se produire, ses effets seraient avant tout concentrés dans l'intérieur de l'installation. **Cette «étude» prend donc pour postulat un événement irréaliste pour la Suisse.**

Les spéculations à propos de scénarios d'accidents et de libération de radioactivité, qui n'ont aucun rapport avec le standard de sécurité des centrales nucléaires suisses, sont fallacieuses et scientifiquement infondées.

- L'étude prend pour postulat un scénario extrêmement improbable. En Suisse, une libération de radioactivité analogue à celle de l'accident survenu dans la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi ne serait théoriquement envisageable qu'en cas de survenue d'un tremblement de terre d'une magnitude extrême (plus puissant qu'au Japon). Hormis le fait que la survenue d'un tel séisme est pratiquement impossible,

en cas d'évènement de ce genre, les accélérations du sol provoqueraient une destruction de grande ampleur des infrastructures (hôpitaux, écoles, immeubles d'habitation, logements, rues, rails) et un effondrement des organisations d'urgence.

- **Par moments, cette «étude» ne suit pas non plus les recommandations internationalement reconnues de la Commission internationale de protection radiologique CIPR.** C'est notamment le cas pour la conversion des doses de radiation en taux de cancers et les cas éventuels de décès précoces.
- De plus, cette «étude» **manque d'objectivité** à différents égards. Mentionnons à titre d'exemple qu'elle ne fait pas la différence entre la fréquence d'un accident touchant le cœur du réacteur, qui a des conséquences sur l'intérieur de l'installation, et la fréquence nettement plus faible d'un accident touchant le cœur avec libération massive de radioactivité.

- **Cette «étude» ne prend aucunement en compte les très hauts standards de sécurité des centrales nucléaires suisses.**
- **Cette «étude» prend pour postulat un événement irréaliste pour la Suisse.**
- **Cette «étude» manque d'objectivité à différents égards.**